

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 21692**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Métreur (euse) peinture finition

Nouvel intitulé : Métreur (euse) peinture finition

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
GPPF formation	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

233p Conduite des travaux, métré encadrement de chantiers de finition

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités du/de la métreur/euse en peinture finition sont les suivantes :

- Etude qualitative et quantitative de l'appel d'offres
- Etude de la demande du client
- Chiffrage et élaboration du devis
- Négociation et relation client
- Mise en œuvre de la commande
- Préparation du chantier
- Suivi du chantier
- Analyse du chantier

Les compétences correspondantes se répartissent en quatre blocs :

Compétences liées à l'organisation

- Etudier les pièces de l'appel d'offres afin d'apprécier l'étendue du projet et ses exigences techniques et administratives ;
- Détecter les informations manquantes pour la prise de décision et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour les obtenir dans les délais ;
- Evaluer les besoins en commandes, en tenant compte du rendement des matériaux ;
- Chiffrer les besoins humains nécessaires aux différentes étapes et constituer les équipes avec sa hiérarchie afin d'obtenir la meilleure rentabilité sur le chantier ;
- Etablir les propositions de commandes de matériels et matériaux, après consultation des fournisseurs sur les prix et délais, en tenant compte du planning d'intervention ;
- Anticiper et obtenir les autorisations requises avant le démarrage des travaux.

Compétences techniques:

- Réaliser un relevé de mesures ou vérifier les côtes sur un plan ;
- Calculer les surfaces pour identifier, de manière quantitative, les supports à traiter ;
- Analyser la configuration du chantier en repérant les supports et en vérifiant leur adéquation avec les finitions demandées ;
- Etablir le descriptif des travaux en déterminant les timbres.

Compétences liées à la communication

- Communiquer efficacement avec le client afin de pérenniser la relation commerciale ;
- Conseiller le client en argumentant les prestations et options proposées ;
- Argumenter son devis auprès de sa hiérarchie et échanger sur la possibilité d'une remise commerciale ;
- Communiquer et expliquer le descriptif des travaux à l'encadrement de chantier pour assurer le bon démarrage du chantier.

Compétences liées à la gestion administrative et financière

- Calculer le prix de revient du chantier en tenant compte de l'ensemble des frais et charges ;
- Etablir un devis, en adaptant le coefficient de marge bénéficiaire en fonction du marché ;
- Etablir les situations de travaux au fur et à mesure de l'avancement du chantier et en respectant les échéances, conformément aux procédures en vigueur ;
- Chiffrer les éventuels travaux supplémentaires à soumettre au client pour validation, sur demande du conducteur de travaux ;
- Analyser le chantier en réalisant le déboursé réel du chantier et justifier les résultats à sa hiérarchie.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Petites et moyennes entreprises du bâtiment spécialisées dans les travaux de peintures et finitions.

Bureaux d'études

Syndic : département travaux

Métreur peinture finition, commis-métreur, métreur chargé d'affaires

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1108 : Métré de la construction

Modalités d'accès à cette certification**Descriptif des composantes de la certification :**

Le (la) candidat(e) est titulaire d'un diplôme de niveau IV (brevet professionnel, baccalauréat professionnel ou baccalauréat technologique) OU d'un diplôme CAP (métiers du bâtiment) avec une expérience professionnelle confirmée en entreprise. Un entretien de motivation permettant de déterminer la volonté et la motivation du (de la) candidats(e) à rentrer dans cette formation. Le (la) candidat(e) doit passer avec succès le test d'évaluation portant sur des connaissances générales (mathématique, français, culture générale, connaissances du secteur, ...)

Pour avoir accès à la VAE, les conditions sont :

- Attester d'une expérience professionnelle de métreur (euse) d'au moins 3 ans ;
- Présenter des documents administratifs tels que : fiches de paie, attestations d'entreprises ou certificats de travail.

Les modalités de sélection permettant au jury de déterminer et de valider les acquis sont :

- Entretien individuel avec examen du parcours professionnel (études de prix, dossiers de réponse à appel d'offre). Les critères retenus lors de l'entretien : nature du projet professionnel, motivation, potentiel.

Le jury se prononce sur la recevabilité de la candidature. Il détermine d'éventuels besoins d'accompagnement.

A la fin de son parcours, le (la) candidat(e) présente devant le jury final son mémoire métier sur son activité de métreur (euse) ainsi que la réalisation de métrés (= Réalisation d'un devis quantitatif et estimatif d'une prestation à réaliser suivant une étude de prix « au déboursé » ou « au bordereau commercial », dans le cadre d'une opération de peinture finition, dans nos locaux en temps limité)

La durée que nous avons établie pour une procédure VAE est d'une année minimum entre le dépôt du dossier et le jury final.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		4 personnes, dont : - un/e chef/fe d'entreprise, - un/e salarié/e d'entreprise (exerçant au minimum la fonction de métreur/euse), - un/e représentant/e de l'organisation professionnelle, - un/e formateur/trice.
En contrat de professionnalisation	X		4 personnes, dont : - un/e chef/fe d'entreprise, - un/e salarié/e d'entreprise (exerçant au minimum la fonction de métreur/euse), - un/e représentant/e de l'organisation professionnelle, - un/e formateur/trice.
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2014	X		4 personnes, dont : - un/e chef/fe d'entreprise, - un/e salarié/e d'entreprise (exerçant au minimum la fonction de métreur/euse), - un/e représentant/e de l'organisation professionnelle, - un/e formateur/trice.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 9 janvier 2015 publié au Journal Officiel du 30 janvier 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Mètreur (euse) peinture finition" avec effet au 06 juillet 2011, jusqu'au 30 janvier 2020.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

10 stagiaires par an

Autres sources d'information :

www.gppf-formation.fr

Lieu(x) de certification :

GPPF formation : Île-de-France - Val-de-Marne (94) [Créteil]

GPPF Formation

6 Chemin des mèches

94015 créteil cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

GPPF Formation

6 Chemin des mèches

94015 créteil cedex

Historique de la certification :

Certification suivante : [Mètreur \(euse\) peinture finition](#)